Quelles conditions devraient-elles être remplies pour que les « experts du Smic » consentent un jour à proposer un « coup de pouce » et à agir ainsi enfin « en faveur des revenus du travail » ?1 La livraison 2021 de leur rapport transmis le 29 novembre aux partenaires sociaux, soulève de nouveau la question puisque, pour la treizième fois consécutive, « contre vents et marrées » et alors que la plupart des candidats à l'élection présidentielle proposent d'augmenter les bas salaires, à gauche par une revalorisation discrétionnaire du Smic et à droite par des baisses de « charges » ou l'octroi de primes, ils recommandent au gouvernement de « s'abstenir de toute aide », c'est-à-dire de s'en tenir au minimum prévu par la loi. Preuve d'un enfermement proprement idéologique, les experts mobilisent de nouveau la crise sanitaire pour justifier leur position. Les années passent et chaque année, une nouvelle « bonne raison » se fait jour à une revalorisation indigente du Smic…

Plus précisément, cet aréopage d'économistes présidé par Gilbert Cette justifie principalement ses recommandations en amalgamant des raisons structurelles antérieures à la crise sanitaire et ses effets a priori plus « conjoncturels », et ce sans préciser l'articulation entre ces deux dimensions qui d'ailleurs renvoient à des temporalités différentes. « Le contexte actuel d'une sortie très progressive et instable de la crise de la Covid-19 suggère de prioriser la consolidation des fortes créations d'emplois récentes par rapport aux gains de pouvoir d'achat salarial », estiment-ils avant d'ajouter que « la situation structurelle de l'économie s'améliorait, mais demeurait encore fragile avant la crise, et elle reste caractérisée notamment par un chômage encore très élevé et une compétitivité faible dont témoigne un solde commercial continûment négatif depuis 2006 ».

../..

fichiers: Télécharger 83-_memoeco_83_les_experts_du_smic_recommandent_pour_la_treizieme_fois_de_ne_surtout_pas_augmenter_les_bas_salaires.pdf (686.1 Ko)
Syndiqués: Note Economie Confédérale

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank